

A LA FRILEUSE

1, Rue de l'Horloge, RENNES

Specialité d'Articles pour Cyclistes et Sport
POUR HOMMES

Bas, Maillots, Culottes, Vestons, Ceintures et Chemises de flanelle
POUR DAMES

Pantalons cloche, Pantalons jupe et Chandails

DÉPOT DU LINGE MONOPOLE

VÉLO-CYCLE RENNAIS

CONVOCATION OFFICIELLE

(Art. 10 des Statuts)

MM.

Messieurs les Membres du « Vélo-Cycle Rennais » sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu au Siège de la Société, 2, rue de Berlin, le mercredi 8 décembre, à 8 heures 1/2 précises.

But de la réunion :

Compte rendu moral et financier;
Elections des membres du Bureau et du Comité pour 1898;
Projet de budget;
Admission de nouveaux Membres;
Questions diverses.

Le Secrétaire.

NÉCROLOGIE

Général DE JESSÉ

Commandant en chef du 10^e corps d'armée

Président d'honneur du « Vélo-Cycle Rennais »

Le général de Jessé, commandant en chef le 10^e corps à Rennes, est décédé le 23 novembre, après une courte maladie, à Paris, où il était allé, appelé par les travaux du Comité de classement.

Il était âgé de 63 ans et commandait le 10^e corps d'armée depuis le mois de mai 1895.

Le Vélo-Cycle Rennais adresse à M^{me} la générale de Jessé et à son fils ses respectueuses condoléances.

Une douloureuse nouvelle nous est parvenue tardivement: celle de la mort du jeune Gaston GRIMAUD.

Emporté à la fleur de l'âge, ce charmant camarade ne laisse parmi nous que des regrets, et le Vélo-Cycle Rennais, qui perd en lui un sociétaire dévoué, adresse à sa famille si éprouvée ses plus sincères condoléances.

GRAND CAFÉ DE LA POSTE

1, Quai Lamennais, 1

TENU PAR

BOULAIRE

Près le Palais des Postes et des Télégraphes

BIÈRE

De la grande Brasserie de la Meuse

DÉCORATION ARTISTIQUE

CHRONIQUE MÉDICALE

S'il ne faut pas faire de bicyclette lorsqu'on a une maladie du cœur, des poumons, des reins, etc., il ne faut pas non plus se créer ces maladies en faisant trop de bicyclette: l'excès en tout est un défaut, dit un proverbe qui convient trop souvent les cyclistes et comme le disait un article de la Gazette des Hôpitaux parlant du cyclisme: « Le danger de son emploi résulte surtout de l'attrait que présente cet exercice, de l'entraînement, de la griserie qui s'empare de ses adeptes. Ils veulent aller toujours plus loin, toujours plus vite; ils sont pris de vertige, leur cerveau s'abîme en quelque sorte et ils arrivent facilement à dépasser le degré de fatigue que normalement ils n'auraient pas dû atteindre. »

Et voici les résultats: A la Société médicale des Hôpitaux de Paris M. Mathieu, mon Maître, communique l'observation d'un jeune homme de 20 ans, qui après une course de 29 heures sur piste fut atteint, aussitôt après être descendu de machine, d'accidents d'une extrême gravité: maladie, céphalée, faiblesse, étourdissements, vertiges, tendances à la syncope. La nuit suivante il fut pris de gêne de la respiration, de palpitations et eut des crachements de sang (un verre environ). Il entra à l'hospice le lendemain et son état rappelait par certains côtés celui d'un typhique: température 40 degrés, délire, hypertrophie de la rate, etc. La fièvre dura huit jours et tomba brusquement comme s'il s'était agi d'une pneumonie. L'examen du thorax n'avait cependant révélé rien d'anormal. Pendant cette période aiguë et pendant la convalescence qui suivit, il y eut de l'albumine dans les urines (2 gr. 50 par jour) mais comme le malade avait eu dans son enfance la scarlatine, il est possible que l'albumine fût constante chez lui et que le surmenage n'ait fait qu'exagérer cette albumine préexistante. Mais ce cas n'en reste pas moins un exemple d'auto-intoxication très nette dépendant manifestement d'une course exagérée à bicyclette.

Dans la même séance, M. Faisant rapport l'observation d'un adulte qui, après une course à bicyclette de 45 kilomètres faite à allure rapide, fut pris d'accidents à forme typhique qui durèrent 20 jours environ (température 40°, 41°, céphalée, douleurs névralgiques généralisées).

Dans la convalescence survinrent des accidents infectieux: phlébite, myosite, myocardite.

Dans ce cas, il y eut deux périodes: une première pendant laquelle il y eut une véritable auto-intoxication provoquée par la fatigue musculaire, et une seconde caractérisée par une infection sanguine.

A la Société de médecine berlinoise, dans la séance du 17 février dernier, le Dr Albu a fait sur la question: du surmenage physique provoqué par l'abus de la bicyclette, l'intéressante communication suivante:

« Au Vélodrome Hallensée, j'ai eu l'occasion d'examiner douze vélocipédistes avant et après des courses de bicyclette dont la durée variait de cinq à trente minutes: mon examen a porté sur le cœur, le poulx, la respiration et l'urine. Chez tous ces sujets j'ai constaté après la course que le choc de la pointe du cœur est excessivement énergique et en même temps que cette pointe est abaissée de 1 à 2 centimètres.

En outre, le second bruit de l'artère pulmonaire est renforcé et le second bruit aortique l'est encore davantage. Il s'agit là d'une dilatation aiguë du cœur, suite de surmenage.

Le poulx est, après la course, considérablement accéléré, petit, mou, souvent filiforme et presque imperceptible: aussi existe-t-il une dyspnée (difficulté de la respiration) spéciale aux coureurs dont les lèvres et la face sont cyanosées. Il y a pendant la course une telle augmentation de la pression sanguine que le ventricule gauche, auquel incombe le plus grand travail, ne peut plus recevoir la quantité de sang qui y afflue. La dilatation du cœur persiste quelquefois plusieurs heures, et si les courses sont trop souvent renouvelées, cette dilatation aiguë peut se transformer en dilatation chronique suivie d'hypertrophie du ventricule gauche. »

Le Dr Albu a observé en outre, après chaque course, un certain degré d'albuminurie (0 gr. 50 centigr. par litre). Von Leube a constaté le même fait chez des soldats, après des marches forcées. Senator, Oufrecht, Kolbe ont signalé des phénomènes identiques chez des canotiers. Cette albuminurie serait due à une auto-intoxication.

Dans la discussion qui suivit, M. Patchowsky dit n'avoir jamais trouvé d'albumine dans son urine après des courses à bicyclette. M. Mackeud a, lui, constaté la présence de l'albumine dans ses urines dans ces conditions, mais sans en avoir jamais éprouvé le moindre inconvénient.

L'abus de la bicyclette dans les courses de fond, aussi bien que dans les courses de vitesse, est donc loin d'être sans dan-

ger, et il y a lieu de prendre des précautions pour se préserver d'une maladie du cœur, des poumons ou des reins, alors même que l'on a et que l'on a toujours eu ces organes parfaitement sains.

Dr PATAY,

Délégué médical de l'U. V. F.

VÉLOCIPÉDIE MILITAIRE

Soutiens de cavalerie

Nous abordons aujourd'hui un des rôles que l'infanterie peut être appelée à jouer, conjointement avec la cavalerie, et ce n'est pas un des moins importants.

« Lorsque deux réseaux de cavalerie sont en présence, leur but est de refouler l'opposant et de pénétrer chez lui. La cavalerie, forcée sur un point, est contrainte de rétrograder généralement assez loin, précisément parce qu'elle peut prendre difficilement des points d'appui sur le terrain. Il n'en serait pas ainsi si la cavalerie rétrogradant, l'ennemi se trouvait arrêté par une fusillade même peu nourrie. »

(Général LEWAL.)

Mais le général Clément va plus loin: « Cette infanterie formerait la base solide du dispositif d'exploration. Elle interviendrait rapidement pour forcer les passages interceptés, ouvrir les issues; elle arrêterait les pointes de cavalerie ennemie, et en cas de besoin, recueillerait les nôtres. »

Ajoutons que, si la cavalerie s'empare d'un point important, il faut de l'infanterie pour le garder.

Cette infanterie, pendant l'exploration de la cavalerie, occupe de bonnes positions en arrière. La cavalerie peut alors s'avancer hardiment, se sentant soutenue par une force fixe, sérieuse, derrière laquelle elle pourra toujours se reformer en cas d'échec.

Il importe donc, dans certains cas, d'adjoindre de l'infanterie à la cavalerie d'exploration et nous avons vu, pendant ces dernières années, toutes les Puissances se préoccuper vivement de cette action commune des deux armes. Certaines mêmes, comme l'Autriche, en ont fait une règle.

Mais il ne faut pas non plus que l'infanterie devienne pour la cavalerie « une sorte de boulet rivié à ses pieds », suivant l'expression du général von Schmidt. C'est pour parer à ce grave inconvénient, d'entraver la rapidité et la mobilité de la cavalerie, que les Allemands préconisent le transport en voitures des troupes de soutien. Or, ce système n'est pas toujours applicable et, en outre, si l'infanterie a à parcourir de cette manière un trajet un peu long, elle arrivera exténuée.

Les Russes, profitant de leur abondance de cavaliers, ont formé des corps analogues aux dragons de l'origine, sortes de fantassins montés. Mais, outre que tous les peuples ne possèdent pas de pareilles ressources en cavalerie, il faut ajouter qu'un cavalier qui a mis pied à terre n'est qu'un mauvais fantassin. De plus, il faut toujours laisser des hommes pour garder

et tenir les chevaux. Ce sont autant de non-combattants.

N'y aurait-il donc pas une solution qui répondrait à ce besoin d'infanterie jointe à la cavalerie, sans cependant entraver l'action de celle-ci?

Il nous semble que l'emploi de vélocipédistes, comme infanterie montée, répondrait à ce desideratum.

Deux solutions se présentent alors. L'expérience seule décidera quelle est la meilleure:

1^o Les vélocipédistes ne sont employés que par petites fractions (une section ou un peloton), destinées à donner à l'ennemi l'illusion d'une infanterie plus nombreuse et préparant l'action des véritables soutiens de la cavalerie, les bataillons de chasseurs à pied;

2^o Formation de compagnies de vélocipédistes avec leurs cadres et agissant seuls.

Le tout est de savoir si des compagnies de deux cents cyclistes suivront aussi facilement la cavalerie que des fractions moindres et plus maniables?

Dans l'exploration, le rôle du soutien est, ainsi que nous l'avons vu, d'occuper de bonnes positions en arrière de la cavalerie pour étayer sa marche en avant et la recueillir au besoin — soit encore de s'emparer solidement de certaines positions importantes avant l'arrivée de l'ennemi.

Pour remplir ce but, que peuvent faire des vélocipédistes?

Supposons d'abord un peloton de vélocipédistes (100 hommes) et un bataillon de chasseurs mis à la disposition du commandant de la division de cavalerie.

S'il ne s'agit que de soutenir l'exploration, le peloton de vélocipédistes suffira largement. Une partie pourra, suivant les besoins, être employée à la découverte; le reste formera réserve de l'exploration et occupera des points d'appui en arrière. — Au moment du choc de cavalerie, les cyclistes faisant partie de la découverte se seront repliés soit directement, soit par une des ailes, et, en cas de revers de leur division, menaceront un flanc de l'ennemi dont l'élan viendra se briser sur la position occupée par le reste du peloton. A cet effet, cette réserve devra prendre d'assez larges intervalles entre ses fractions et, bien défilée, donnera l'illusion d'une force plus importante d'infanterie.

S'il s'agit d'occuper une position importante avant l'ennemi, les cyclistes y arriveront en même temps que la cavalerie et s'y établiront solidement en attendant le bataillon de chasseurs qui, allégé de ses sacs, forcera l'allure. Les vélocipédistes n'auront d'ailleurs, en général, à repousser que des attaques partielles de la cavalerie ennemie, à laquelle ils tiendront facilement tête en combattant en fantassins.

Si, au lieu de ce système mixte, on joignait à la division de cavalerie une compagnie de cyclistes, cette compagnie pourrait remplir à la fois les deux rôles que nous venons d'examiner. Mais, dans certains cas, elle ne serait pas une unité suffisante pour garder solidement une position importante.

AMRHA !

LA COURSE DU BOL D'OR

L'on se souvient des incidents qui ont marqué la course du Bol d'Or le 26 juin dernier: au milieu de la course, vers une heure du matin, le coureur Huret, bien qu'il eût une avance considérable sur ses concurrents, descendait de machine et déclarait ne pas vouloir continuer la course.

La Cie Clément Gladiator-Humber, et la Cie Dunlop, aux gages desquelles était Huret, lui signifiaient alors la rupture de leurs engagements.

De là deux procès qui ont été jugés par le Tribunal de Commerce de la Seine, le 13 octobre 1897.

La Cie Clément Gladiator-Humber, de laquelle Huret touchait des salaires mensuels de 450 francs plus des primes déterminées suivant la nature des courses, dans le cas où il viendrait à battre les divers records du monde dans l'année, lui réclamait une somme de 6,000 francs, montant du dédit stipulé lors de l'engagement des coureurs et la restitution de bicyclettes et de tandems à lui prêtés.

Huret, pour sa défense, a prétendu que la Société n'avait pas tenu les engagements pris envers lui, qu'on lui avait refusé notamment les équipes de coureurs par lui réclamées, ainsi que le remboursement des sommes qu'il avait dépensées pour les équipes par lui engagées, qu'en outre son état de santé ne lui avait pas permis de continuer jusqu'au bout une course aussi longue que celle du Bol d'Or.

Il réclamait également à la Cie le Bol d'Or gagné par lui en 1875 et le paiement de son salaire de juin.

Le Tribunal, malheureusement pour Huret, n'a pas admis son excuse, a donné gain de cause à la Compagnie, sauf en ce qui concerne le « Bol d'Or » de 1896 et le paiement des salaires du mois de juin.

Voici, au surplus, le dispositif du jugement:

« Met à la charge de Huret la résiliation des conventions dont s'agit;

« En conséquence, condamne ce dernier à payer à la Société Clément-Gladator et Humber la somme de 6,000 fr. à titre de dommages intérêts;

« Dit que dans la huitaine de la signification du présent jugement, à peine de 20 fr. par chaque jour de retard, pendant un mois, passé lequel délai il sera fait droit, Huret sera tenu de restituer à la Société Clément-Gladator Humber un tandem et cinq bicyclettes;

« Dit que sous la même astreinte la Compagnie Clément-Gladator et Humber sera tenue de restituer à Huret l'objet d'art connu sous le nom de « Bol d'Or » qui lui appartient, sinon la condamne dès à présent à lui payer la somme de 5,000 f. pour en tenir lieu;

« Condamne ladite Compagnie à payer à Huret la somme de 390 fr., avec les intérêts de droit;

« Dit que les condamnations ci-dessus prononcées se compenseront à due concurrence et dans les termes de droit;

« Déclare les parties respectivement mal fondées dans le surplus de leurs demandes; les en déboute, et vu les circonstances de la cause, condamne Huret en